

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Charlotte BOURG, Etienne COUIGNOUX, David DUMAS,

Procurations : Lionel ROUSSET à Philippe BRUGERE, Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ;

Date de la convocation : 1 juillet 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2024-04-03-A TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à chaque création ou suppression d'emploi, notamment lorsqu'il y a des départs en retraite, des mutations, ou des promotions, la validation d'un examen ou d'un concours dans l'intérêt de la Commune, il est proposé une délibération qui reprend l'ensemble des emplois, afin d'avoir une vision globale des effectifs.

Philippe BRUGERE indique qu'une agente des services Ecole / Bâtiments occupant actuellement un emploi précaire (CDD / PEC) est proposée pour être stagiaires à compter du 1^{er} juillet 2024.

Par ailleurs, M le Maire indique que lors de précédentes délibérations, des postes avaient été ouverts pour des avancements, tout en maintenant les postes occupés initialement dans l'attente de la rédaction des documents administratifs. Ces derniers étant désormais réalisés, il y a lieu de procéder à la mise à jour au niveau des emplois de la filière technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/07/2024,

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20240711-2024-04-03-A-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	C	3	3 postes à temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	2	2 postes à temps complet
Adjoint Administratif	C	1	35 heures
FILIERE CULTURELLE et d'ANIMATION			
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	C	0	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	C	0	35 heures
Adjoint d'animation	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} cl	B	0	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} cl	B	1	35 heures
Technicien	B	0	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	2	35 heures
Agent de maîtrise	C	2	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	C	3	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	C	11 - 7 = 4	35 heures
Adjoint technique	C	11 + 1 = 12	35 heures
TOTAL		43 - 5 = 38	

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Meymac, le 10 juillet 2024

Le Maire,

Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-21 1913603-20240711-2024-04-03-A-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024